

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 387)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 336

présenté par

M. Véran, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 40

I. – À la première phrase de l'alinéa 4, après la seconde occurrence du mot :

« de »

insérer les mots :

« présentation, d'information ou de ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 17, après le mot :

« la »

insérer les mots :

« présentation, de l'information ou de la ».

III. – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 18, substituer aux mots :

« ou promotionnelles »

les mots :

« , promotionnelles, de présentation ou d'information ».

IV. – En conséquence, après la seconde occurrence du mot :

« de »

rédiger ainsi la fin de la seconde phrase du même alinéa :

« de présentation, d'information et de promotion »

V. – En conséquence, à l'alinéa 23, substituer aux mots :

« ou promotionnelles »

les mots :

« , promotionnelles, de présentation ou d'information, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rétablissement des dispositions adoptées par l'Assemblée nationale.